

Service de la Séance

PARIS, le 12 février 2019

ORGANISATION DES DÉBATS INSCRITS À L'ORDRE DU JOUR**Mardi 5 mars 2019 :***(date limite d'inscription des orateurs : lundi 4 mars, à 17 heures)***DÉBAT EN VUE DU CONSEIL EUROPÉEN DES 21 ET 22 MARS 2019 ⁽¹⁾*****Première phase***

Interventions des groupes :

10' pour le groupe
LaREM ; 5' pour les
autres groupes

Intervention du Gouvernement

Seconde phase - questions-réponses

LaREM et LR

2 questions

MODEM, SOC, UDI-AGIR, FI, GDR, LT et NI

1 question

*Ordre de passage : LaREM, LR, MODEM, SOC, UDI-AGIR, FI, GDR,
LT, NI.*

La durée des questions et des réponses est limitée à 2', sans droit de réplique.

QUESTIONS SUR LA POLITIQUE FAMILIALE ⁽²⁾

LaREM

5 questions

LR

4 questions

MODEM

3 questions

SOC

2 questions

UDI-AGIR

4 questions

FI

2 questions

GDR

2 questions

LT

2 questions

NI

1 question

*Ordre de passage : UDI-AGIR, FI, GDR, LT, LaREM, LR, MODEM, SOC,
NI.*

La durée des questions et des réponses est limitée à 2', sans droit de réplique.

(1) Inscription à la demande du groupe LaREM.

(2) Inscription à la demande du groupe UDI-AGIR.

QUESTIONS SUR LA POLITIQUE ÉDUCATIVE DU GOUVERNEMENT ⁽³⁾

LaREM	5 questions
LR	6 questions
MODEM	3 questions
SOC	2 questions
UDI-AGIR	2 questions
FI	2 questions
GDR	2 questions
LT	2 questions
NI	1 question

Ordre de passage : LR, MODEM, SOC, UDI-AGIR, FI, GDR, LT, LaREM, NI.

La durée des questions et des réponses est limitée à 2', sans droit de réplique.

DÉBAT SUR LA JUDICIARISATION ET LA CRIMINALISATION DE L'ACTION MILITANTE ⁽⁴⁾

Première phase

Interventions des groupes :

10' pour le groupe FI ; 5' pour les autres groupes

Intervention du Gouvernement

Seconde phase - questions-réponses

LaREM et LR

2 questions

MODEM, SOC, UDI-AGIR, FI, GDR, LT et NI

1 question

Ordre de passage : FI, GDR, LT, LaREM, LR, MODEM, SOC, UDI-AGIR, NI.

La durée des questions et des réponses est limitée à 2', sans droit de réplique.

(3) Inscription à la demande du groupe LR.

(4) Inscription à la demande du groupe FI.

Mercredi 6 mars 2019 :

(date limite d'inscription des orateurs : mardi 5 mars, à 17 heures)

DÉBAT SUR LES EFFETS DES AIDES FISCALES DU SECTEUR DU LOGEMENT SUR L'ÉVOLUTION DES PRIX DU FONCIER ET SUR LA REDISTRIBUTIVITÉ DU SYSTÈME FISCAL ⁽⁵⁾

Première phase

Interventions des groupes :	10' pour le groupe MODEM ; 5' pour les autres groupes
-----------------------------	---

Intervention du Gouvernement

Seconde phase - questions-réponses

LaREM et LR	2 questions
MODEM, SOC, UDI-AGIR, FI, GDR, LT et NI	1 question

Ordre de passage : MODEM, SOC, UDI-AGIR, FI, GDR, LT, LaREM, LR, NI.

La durée des questions et des réponses est limitée à 2', sans droit de réplique.

DÉBAT SUR LA RÉDUCTION DRASTIQUE DU NOMBRE D'EMPLOIS AIDÉS ET SON IMPACT SUR LES TISSUS DE SOLIDARITÉ AU NIVEAU LOCAL ⁽⁶⁾

Première phase

Interventions des groupes :	10' pour le groupe SOC ; 5' pour les autres groupes
-----------------------------	---

Intervention du Gouvernement

Seconde phase - questions-réponses

LaREM et LR	2 questions
MODEM, SOC, UDI-AGIR, FI, GDR, LT et NI	1 question

Ordre de passage : SOC, UDI-AGIR, FI, GDR, LT, LaREM, LR, MODEM, NI.

La durée des questions et des réponses est limitée à 2', sans droit de réplique.

(5) Inscription à la demande du groupe MODEM.

(6) Inscription à la demande du groupe SOC.

DÉBAT SUR L'AVENIR DU SECTEUR HYDRO-ÉLECTRIQUE ⁽⁷⁾***Première phase***

Interventions des groupes :

10' pour le groupe
GDR ; 5' pour les
autres groupes

Intervention du Gouvernement

Seconde phase - questions-réponses

LaREM et LR

2 questions

MODEM, SOC, UDI-AGIR, FI, GDR, LT et NI

1 question

Ordre de passage : GDR, LT, LaREM, LR, MODEM, SOC, UDI-AGIR, FI, NI.

La durée des questions et des réponses est limitée à 2', sans droit de réplique.

(7) Inscription à la demande du groupe GDR.